

Au fil du temps

Dans ce numéro :

Le mot du Maire

Les séances du Conseil

Infos diverses

Où en sont nos travaux ?

L'école...



ANNEE 2003
N° 3

Mairie de Junneaurville

Si vous désirez recevoir ce bulletin en couleur par e-mail,
faites-en la demande en mairie
MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Dans ce numéro :

| | |
|---|--------------|
| Le mot du Maire | p 1-2 |
| La vie du Conseil | p 3 |
| Infos diverses | p 4-5 |
| La violence à l'école | p 6 |
| Etat-civil/travaux/colis des Anciens | p 7 |
| Jumeauville-Loisirs | p 8-9 |
| La vie du village | p 10 |
| Cross du collège/calsse des écoles | p 11 |
| L'école | p 12 |
| Poésie | P 13 |
| Humour | P 14 |

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur.

Après un été caniculaire, qui, heureusement pour notre collectivité, n'a pas été plus meurtrier que les précédents, nous sommes repartis pour une nouvelle année scolaire, une nouvelle rentrée pour nos chers écoliers et nous entrons avec le froid et le brouillard dans cette saison automnale.

Votre Conseil Municipal travaille avec rigueur, notamment sur les dossiers suivants :

- Contrat rural,
- Défense contre les inondations,
- Sécurité routière,
- Eoliennes.



Contrat rural :

Le contrat rural, dispositif nous permettant d'obtenir des aides financières conséquentes, comporte trois actions importantes :

- La construction d'une salle polyvalente le long de la Ruelle Verte.
- L'aménagement paysager des abords de cette salle.
- Le rejointoiement total de l'église et la mise en place d'un chauffage plus puissant.

Ce contrat rural a obtenu l'agrément du Conseil Général au cours de la séance du 24 octobre 2003, il reste à attendre la décision du Conseil Régional courant 2004. Il semble raisonnable de penser que les travaux débiteront au second semestre 2004, pour une durée de 18 mois.

Défense contre les inondations :

Un grand nombre d'intervenants est intéressé par ce dossier. Dans le cadre du SI-VOM de la Région d'Arnouville les Mantes, j'ai créé une nouvelle délégation concernant « le ruissellement ». Actuellement les communes d'Arnouville les Mantes, Boinville en Mantois, Goussonville, Guerville, Mézières sur Seine et Jumeauville sont adhérentes à ce volet, la commune d'Hargeville n'ayant pas souhaité nous rejoindre.

A ce jour, un dossier de demande de financement a été déposé au Conseil Général, dont les remarques sur le travail mené ont été favorables. Une réunion aura lieu courant novembre 2003 avec les financeurs potentiels ainsi que les responsables politiques, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur CUQ député des Yvelines, Monsieur Amouroux Vice-Président du Conseil Général. De cette dernière doit sortir le montant des subventions, afin que les premiers coups de pioche ne tardent plus.

Sécurité routière :

Avec le concours du Conseil Général et un bureau d'étude spécialisé, un diagnostic accompagné d'un programme d'actions concernant la sécurité routière a été élaboré. En voici les principales propositions :

- Réduction de la vitesse à l'entrée du village en venant des quatre chemins par la mise en place de coussins berlinois et la réduction de chaussée créant ainsi de nouvelles places de stationnement.
- La création d'un espace sécurisé (placette et barrières) devant l'école, dans le prolongement de la sortie actuelle.
- La création de trottoirs et l'élargissement de la chaussée entre la ruelle verte et la rue du pont, cet étranglement doit disparaître au profit de trottoirs permettant le passage de landaus ou de poussettes.

Ces aménagements doivent être opérationnels pour mi-2005.

Eoliennes :

La compagnie du vent nous a demandé l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité par l'implantation d'un mât dans « la plaine », afin d'obtenir des mesures de vitesse et force des vents, dans l'optique de la création d'un parc éolien.

Par ailleurs, vous aurez sans doute constaté que nous avons entrepris et suivi les travaux suivants : la réfection partielle des chaussées, la mise en place de caniveaux dans la rue de la Cavée, de la portion comprise entre la rue d'Hargeville et celle de Goupillières, la mise en place d'un mât provisoire pour l'émetteur « Orange » (suivi en fin d'année par un mât définitif).

Nous aurons certainement le plaisir de nous rencontrer à la cérémonie du 11 novembre, cérémonie au cours de laquelle Mesdames Annie Chevalier et Bernadette Fialaire recevront la médaille d'honneur régionale départementale et communale, pour leurs actions au sein du Conseil Municipal depuis leur première élection en mars 1983.

J'espère que ce mot, bien que succinct, vous aura informé plus largement sur les actions que nous avons à cœur de mener quotidiennement.

A bientôt.

Pierre SEIGE
Maire de Jumeauville
Président du SIVOM de la Région d'Arnouville les Mantes

LA VIE DU CONSEIL

Séance du 22.05.03 :

Le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour l'exploitation 2002 de la ligne de cars 11-10,
- l'acquisition de la parcelle située au carrefour RD 158-VC n° 1,
- de fixer le taux mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs à 200 €,
- de modifier le projet de contrat rural afin d'augmenter les possibilités de financement de la lutte contre les inondations,
- de retenir la proposition de la société TOSHIBA pour la location du nouveau photocopieur.

Questions diverses :

- le regroupement des brigades de Gendarmerie de Guerville et Septeuil est effectif depuis le 01.05.2003. Le nouveau n° de téléphone est le 01.30.42.39.58,
- après la destruction du château d'eau, la société ORANGE installera un pylône provisoire en attendant l'installation d'un mât définitif.

Séance du 12.06.03 :

Le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir les actions considérées comme prioritaires par la Commission des risques naturels dans la lutte contre les inondations, et de confier au SIVOM d'Arnouville la compétence de gestion, suivi des travaux d'investissement de traitement des eaux de ruissellement ainsi que le suivi quotidien des travaux réalisés,
- de fixer la participation du SIVOM d'Arnouville aux frais de gestion, d'affranchissement et du coût du logiciel comptable,
- de porter, pour la restauration scolaire, compte tenu de l'augmentation des prix du fournisseur, le prix du repas de 3,60€ à 3,65€,

Questions diverses :

- les rats étant particulièrement nombreux cette année, il faudra envisager une dératisation coordonnée sur l'ensemble du territoire.

Séance du 26.06.03 :

Le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier le programme de travaux présenté par l'architecte au titre du contrat rural de façon à rentrer dans le cadre de la réglementation des contrats ruraux en ce qui concerne la répartition financière des différentes actions,
- de prendre en charge la formation aux gestes de premier secours dispensée par les sapeurs-pompiers pour les agents en contact avec le public et notamment les élèves de l'école,
- de retenir la SA SACPA, pour un prix forfaitaire de 0,61€ par an et par habitant (soit 407,82€ TTC), qui assurera la mission jusqu'à lors remplie par la SPA,
- d'attribuer une subvention de 90€ à la halte-garderie "Les Pit-chous" (2 enfants jumeauvillois),

Séance du 25.09.03

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder une subvention au SIRE d'un montant de 201€ et une à la Caisse des Ecoles de 2060€

- d'approuver le projet de règlement pour la salle des fêtes tel qu'il a été élaboré par les membres de la commission de location : La salle des fêtes est réservée aux locataires suivants et dans l'ordre de priorité tel qu'il est établi :

1. La Commune de Jumeauville
2. Les associations jumeauvilloises
3. Les résidents de la commune

4. Les personnes extérieures à la commune dans le cadre d'un parrainage formulé par un(e) Jumeauvillois(e)

Dans le cadre du parrainage, le résident de la commune devra s'engager personnellement et pécuniairement en lieu et place de la personne parrainée, notamment à l'occasion du règlement des cautions, de la location ainsi que dans le cas d'indemnisation liée à un quelconque dégât

L'occupation des locaux est gratuite pour les associations jumeauvilloises

L'organisation de soirées payantes, en dehors de celles organisées par les associations jumeauvilloises, est interdite

La location aux résidents de la commune est limitée à 3 par an et par foyer (dont les éventuels parrainages)

La location de la salle des fêtes par le personnel communal sera admise dans les mêmes conditions que pour les résidents de la commune.

- de désigner un nouveau membre pour cette commission de location, soit Mme Muriel PIOT

- d'adopter de nouveaux tarifs de location :

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Location de la salle pour 2 jours | : 200€ |
| Location de la salle pour 3 jours | : 250€ |
| Location de vaisselle | : 70€ |
| Cautions principales | : 350€ |
| Cautions ménage | : 60€ |
| Dégradation de vaisselle | : 2,40€ par élément cassé |

- de solliciter une subvention supplémentaire auprès du Conseil Général dans le cadre du programme triennal de voirie (8 772,40€) pour un complément de travaux rue de la Cavée

- d'accorder annuellement au percepteur l'indemnité de budget fixée à 45,73€ et l'indemnité de conseil fixée à 352,96€

- de surseoir à l'adhésion à la Maison du Tourisme dans le Mantois dans l'attente de plus amples renseignements

- de ne pas faire adhérer la commune à la MISPRM

- la construction d'une salle polyvalente de 160 m² accompagnée d'un office, d'un local technique et de sanitaires. Le montant de l'opération s'élève à 250 000€ HT, avec des subventions à hauteur de 144 000€ (Département : 63 000€ et Conseil Régional : 81 000€)

Questions diverses :

- Eoliennes : un projet ayant été reçu en mairie et suscitant des interrogations, la Compagnie du Vent a rencontré à Jumeauville les représentants d'Hargeville, Jumeauville, Goupillières, Andelu et Thoiry pour une première information. Il a été souhaité que des réunions publiques d'information soient organisées avant d'inviter la population à donner son avis sur ce type de projet.

- Connex ligne 11-10 : la convention est à revoir

- Dératisation : de nombreux foyers ont répondu

- Il y a toujours des problèmes de pression d'eau

- SIVOM : 7 communes enverront leurs écoliers à la piscine de Porcheville

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES

COUPLE MARIE

LA NOUVELLE LOI PROTEGE-T-ELLE MON CONJOINT ?

La loi du 3 décembre 2001, (dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1er juillet 2002, pour la plupart de ses effets) améliore la condition du conjoint survivant.

L'augmentation des droits de ce dernier et leurs aménagements étaient l'objectif principal du législateur, qui ne pouvait que constater l'inadaptation du statut du conjoint survivant par rapport à l'évolution sociale.

Malgré une nette amélioration, peut-on considérer que cela suffit pour protéger le conjoint survivant dans tous les cas de figure ?

Au sein des couples mariés, selon le régime matrimonial applicable, la protection varie. Le plus protecteur étant le régime de la communauté universelle, le moins protecteur celui de la séparation de biens, et, à défaut de contrat, la communauté légale réduite aux acquêts apparaît comme un régime intermédiaire.

La structure familiale détermine également le niveau de protection du conjoint survivant, selon que tous les enfants sont ou non issus du même lit. Dans le cas, de plus en plus fréquent, où les enfants ne sont pas tous issus de l'union des deux conjoints, le législateur n'a pas voulu que le conjoint survivant puisse bénéficier de l'usufruit, il ne recueille alors que 25% de la succession en pleine propriété, ce qui peut l'obliger à vendre les biens dépendant de la succession pour respecter les droits des héritiers réservataires.

La promotion du conjoint en qualité d'héritier réservataire n'intervient qu'à défaut de descendants et ascendants, ce qui reste une exception.

On constate donc que la protection du conjoint survivant est moins assurée par les dispositions légales que les conventions prises au début ou en cours de mariage (contrat de mariage) ou par l'adaptabilité au vu de la structure familiale qui se modifie au cours de la vie du couple (donation entre époux, testaments, legs...).

Chaque époux peut améliorer la situation de son conjoint.

Il faut rappeler qu'en droit français, la loi n'intervient qu'à défaut de dispositions prises par les parties.

Il est illusoire d'attendre d'une loi, qui, par définition, est générale et impersonnelle, qu'elle gère au mieux les intérêts particuliers.

Comme dans bien des domaines, la prévoyance et la prévention s'avèrent payantes.

En conséquence, la donation entre époux reste toujours d'actualité malgré la loi nouvelle.

Rien ne vaut le conseil d'un professionnel du droit de la famille, qui saura par son écoute et ses conseils vous permettre de choisir la solution la plus sécurisante pour vous.

ANPE

Votre nouvelle agence de Magnanville :

ANPE – allée des Pierrettes

78200 Magnanville

Tél : 01 34 77 84 40

Fax : 01 34 77 84 41

E-mail : ale.magnanville@anpe.fr

CNAV

Un numéro de téléphone unique !

Informations retraites : 01.40.37.37.37

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à
17h30

(préparez votre numéro de sécurité sociale
avant chaque appel)

VOYAGES AUX ETATS-UNIS

Depuis le 1er octobre 2003, les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis doivent être titulaires d'un passeport sécurisé avec zone de lecture optique (passeport "Delphine"), pour continuer à bénéficier de l'exemption de visa.

1°/Pour les titulaires de passeports "Delphine"

A/ les majeurs

Les titulaires de passeports "Delphine" (délivrés dans les Yvelines depuis le 1er novembre 2001) pourront se rendre aux Etats-Unis sans obligation de visa.

B/ les mineurs

Les titulaires d'un passeport "Delphine" sur lesquels sont inscrits un ou plusieurs enfants devront soit solliciter l'attribution d'un visa pour chacun des enfants, soit demander la délivrance d'un passeport individuel "Delphine" pour chaque mineur concerné (30€).

2°/Pour les titulaires de passeports "ancien modèle"

Les administrés titulaires de passeports dits "ancien modèle" devront, soit solliciter l'obtention d'un visa auprès des autorités consulaires américaines, soit déposer une demande de renouvellement de passeport en vue de l'établissement d'un livret "Delphine" (droit fiscal 60€).

3°/ Justification du voyage aux U.S.A.

Afin d'éviter un afflux important de demandes injustifiées, il sera exigé des demandeurs la justification de leur déplacement aux U.S.A. par tout document pouvant établir la réalité du voyage prévu (billet d'avion, attestation émanant de l'agence de voyage, attestation de l'employeur, invitation à un colloque).

**ELECTIONS CANTONALES
ET REGIONALES
les 21 et 28 mars 2004**

**ELECTIONS AU
PARLEMENT EUROPEEN
Le 13 juin 2004**

Pour les électeurs potentiels qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre 2003 pour vous inscrire en mairie, munis de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur, le cas échéant.

Pour ceux qui ont récemment reçu de nouvelles cartes électorales, sachez que ce changement n'est pas motivé par la tenue proche d'élections, mais au fait que, tous les trois ans, la liste électorale est réactualisée pour rentrer par ordre alphabétique les nouveaux arrivants et tenir compte des départs ou malheureusement des décès.

Votre numéro d'électeur aura peut-être changé à cette occasion....

SAUR France

Pour obtenir de l'information sur :

- § La qualité de l'eau
- § Le compte client
- § Une demande de branchement
- § Un nouvel abonnement
- § Une demande de résiliation
- § Les interventions urgentes
- § Un rendez-vous avec un technicien

Du lundi au vendredi

De 8h00 à 18h00

7j/7j et 24h/24h en cas d'urgences

En appelant le

0 810 077 078 *

*N° AZUR : prix d'un appel local



ARTISANS / COMMERCANTS / PROFESSIONS LIBERALES / ENTREPRENEURS

VOUS EXERCEZ VOTRE ACTIVITE A JUMEAUVILLE

VOUS HABITEZ JUMEAUVILLE

VOUS SOUHAITEZ FIGURER DANS CE BULLETIN

CONTACTEZ LA MAIRIE DE JUMEAUVILLE

Téléphone 01.30.42.61.29

Télécopie 01.30.42.34.77

mairie.jumeauville@wanadoo.fr

JEUNES VIOLENCES ECOUTE

0800 20 22 23

NOUVELLE CAMPAGNE RENTREE 2003



**La violence,
moins on en parle
plus ça fait mal.**

JEUNES VIOLENCES ECOUTE
Violences sexuelles, injures, racket,
0800 20 22 23
Anonyme et gratuit.


www.iledefrance.fr

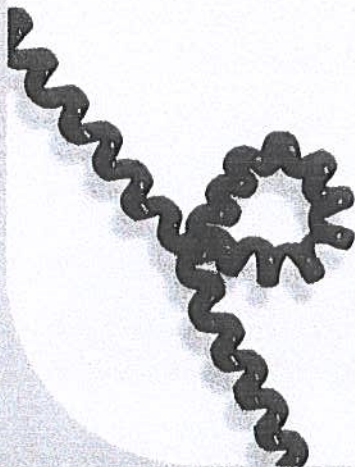
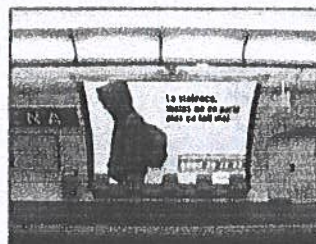
Quand la violence parle, certains ont parfois tendance à se taire : les victimes parce qu'elles ont peur ou honte, les témoins parce qu'ils se sentent impuissants, les proches parce qu'ils ne savent pas comment réagir.

La violence quelle qu'en soit la nature ou l'intensité, racket, insultes, harcèlement, est souvent entourée d'une loi du silence qui la renforce et isole les victimes. C'est cette loi du silence que nous voulons briser.

Inciter les victimes, les témoins, les jeunes et leurs proches à ne plus se taire : telle est la vocation de ce numéro vert créé en 2000 par la Région Ile-de-France. Depuis son ouverture, Jeunes Violences Ecoute a traité plus de 260 000 appels et conseillé des milliers de jeunes et d'adultes.

La violence, moins on en parle, plus ça fait mal.

Racket, insultes, harcèlement et violences créent toujours les mêmes effets. La victime l'interiorise, en se renfermant sur elle-même, rajoutant ainsi de la souffrance à la souffrance. Avec Jeunes Violences Ecoute, la Région Ile-de-France veut s'attaquer à cette spirale infernale de la violence. Jeunes Violences Ecoute propose aux jeunes, victimes ou témoins de violences, mais aussi à leurs proches, un lieu d'écoute où leur parole sera entendue et où ils pourront être conseillés par une équipe de professionnels, juristes et psychologues, sur les démarches à entreprendre. Parler et rompre le silence c'est déjà faire un premier pas contre la violence.



LA VIE DU VILLAGE...

ETAT CIVIL

Ils nous ont quitté

Madame WAGNER Geneviève 1e 23 octobre

Sincères condoléances à ses proches

COLIS DE NOEL

AUX ANCIENS :

Ils seront distribués à partir de 10 heures

le 21 décembre



OU EN SONT NOS TRAVAUX ?

LA VOIRIE :

La réfection des revêtements route de Goupillières et rue de Pichelou,
Réfection de la Cavée avec création de caniveaux et reprise des eaux dans le collecteur

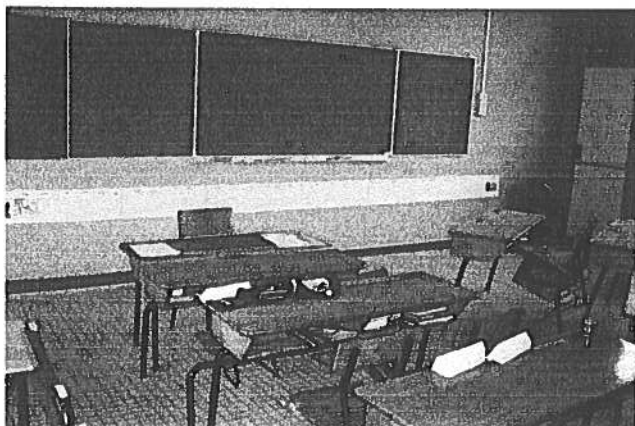
Réfection de la chaussée avec renforcement des accotements de la route reliant la route d'Hargeville à la route de Goupillières,
Reprise des trous en formation Ruelle Verte, rue des Rosiers, clos des Vergers et devant le cimetière.

ENTRETIEN DES BATIMENTS :

La réfection de l'installation électrique et de l'éclairage de l'église est achevée.

ECOLE :

Les salles de classe des cycle II et cycle III ont été rénovées et repeintes. La Caisse des Ecoles a changé le mobilier entièrement pour le cycle II et partiellement pour le cycle III. Le reste sera remplacé l'année prochaine.



LA VIE DU VILLAGE...

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration avec les bureaux de Jumeauville-Loisirs
tenue le 23 septembre 2003 à 20 h 45 dans la salle des fêtes de la Mairie.

Présents : Mesdames Benoit, Beslon, Drouin, Févre, Folgado, Gervais, Langlois, Nicolas, Philippe, Piot et Pottier.

Messieurs Chabrilat, Langlois, Lavrard, Massy, Muret, Pottier et Tonin.

Bilan de la rentrée.

GYMNASTIQUE.

Les cours ont repris tous les mardis soir de 19h30 à 20h30 dans la salle de la mairie avec toujours Catherine comme professeur. Des nouvelles sont venues rejoindre les anciennes et environ 22 à 24 personnes viennent à chaque cours. Pour avoir plus de place les cours ont lieu dans la salle des fêtes.

Les cours enfants ont commencé les mercredis matin, pour l'instant une dizaine de petits sont venus ; à confirmer après les autres cours.

VTT

Le bureau sommeil... Des seniors seraient intéressés par faire des sorties mais plutôt du tout chemin que du tout terrain.

ARTS JUMEAUUILLOIS.

Les activités reprendront début octobre, tous les vendredis soir à partir de 20h 30 dans la salle de la mairie.

Au cours de l'année il sera prévu des sorties ; visites ou peinture en extérieur en fonction du temps.

TENNIS

Les inscriptions ont commencé, (une douzaine de nouveaux et des enfants) soit pour l'instant 42 personnes.

Le tournoi inter-villages est en cours.

Le « trou » dans le grillage persiste et des personnes pénètrent sur le cours ainsi que par le portail de l'ancien gîte qui est souvent ouvert ; mais le terrain de tennis, malgré tout, est propre. Il n'y plus de grillage autour du mur d'entraînement, il ne reste que les piquets...

PETANQUE :

Les responsables de la section sont excusés ce soir.

Un changement dans le bureau se prépare, monsieur Legay quitte la section pour raison professionnelle, monsieur Asselin reste.

ARCHERS JUMEAUUILLOIS :

La rentrée se déroule bien : tous les anciens sont revenus et des nouveaux viennent.

Pour assurer un bon encadrement, plusieurs personnes vont aller suivre une formation.

LA VIE DU VILLAGE...

FÊTES ET ANIMATIONS :

La rentrée s'organise avec plus d'une vingtaine de membres actifs.

Un projet d'activités manuelles voit le jour avec des activités pour les enfants les mercredis après-midi ; et pour les adultes les mardis soir et les jeudis après midi. Pour l'instant toutes ces activités ont lieu dans la salle des fêtes de la Mairie.

Une idée de création de bibliothèque est à l'étude.

Questions diverses.

Les listes des adhérents des diverses sections devront être transmises à la secrétaire du bureau de Jumeauville-Loisirs avant fin décembre et les assemblées générales des sections devront avoir lieu avant le 15 janvier pour l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 27 janvier 2004.

Pour les cours de gymnastique des enfants il faudrait du matériel ; un devis de 450 euros est présenté ; en un premier temps il serait préférable de voir avec l'école si le matériel de motricité pourrait être prêté.

La séance est levée à 22 heures 30.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2003

15 Novembre

6.7 Décembre

20 Décembre

Soirée Halloween

Week-end en Alsace

Calèche du Père Noël

Noël de l'école

2004

11 Janvier

14 Janvier

20 Janvier

27 Janvier

07 Février

03 Avril

24-25 Avril

Galette des Rois

A G Fêtes et Animations

A G Gymnastique

A G Jumeauville-Loisirs

Belote

Soirée 20 ans de Jumeauville-Loisirs

Fête foraine

Brocante

Exposition peinture dessin

LA VIE DU VILLAGE

SECTION TENNIS :

Deux adhérents de la section participent au tournoi inter-village organisé cette année par Arnouville.
La permanence pour les inscriptions annuelles s'est tenue le samedi 13 septembre de 9 heures à 12 heures et a vu l'arrivée de nombreux nouveaux adhérents

Les inscriptions sont toujours possibles en contactant les membres du bureau :

Patrick CHABRILLAT 38 grande rue, 01.30.42.32.63

Alexandre LAVRARD

Christophe MASSON



LES ARTS JUMEAUULLOIS



Les Arts Jumeauvillois avec la participation de Fêtes et Animations organisent pour 2004 un Concours de Peinture réservé aux enfants fréquentant l'école communale ainsi que tous les enfants de JUMEAUVILLE âgés de 5 à 16 ans .

Les œuvres seront exposés les Samedi 24 et Dimanche 25 Avril 2004, jour de la Brocante. Le thème choisit est la campagne.

Le règlement du concours sera communiqué fin 2003.

Ouverture d'une bibliothèque

« vous pouvez nous aider »

Vous avez beaucoup de livres que vous ne lisez plus ou bien vous n'avez pas assez de place pour les conserver ? Apportez-les !

Grâce à vous, nous pourrons créer une bibliothèque à Jumeauville.
En attendant l'ouverture définitive du local, vous pouvez déposer vos livres chez

Elisabeth FEVRE, 50 grande rue. Tel : 01.34.97.04.16.

Nous vous informerons prochainement pour vous préciser le lieu et les horaires d'ouverture de cette bibliothèque.

Merci à vous.



VOYAGE DES ANCIENS :

Prévoyez-le dans votre agenda pour le 5 juin 2004

CITROUILLES RECORD !

Des citrouilles d'une bonne centaine de kilos, c'est chez Monsieur BOUCHER, notre horticulteur que ça se passe !

Il a en effet cultivé cette année une demi-douzaine de ces gigantesques cucurbitacées .

Encore un effort, et le carrosse de Cendrillon n'est pas loin !



CROSS DU COLLEGE

Jonathan FEVRE, qui a encore cette année occupé la plus haute marche du classement dans sa catégorie, ne sera plus là l'année prochaine, puisqu'il ira au lycée.

Jumeauville perdra donc un de ses principaux atouts pour le podium dans cette compétition, mais on peut être sûrs que la relève sera assurée par tous ceux qui, cette année ont courageusement participé, mais n'ont pu terminer en tête.



LA CAISSE DES ECOLES

La caisse des écoles est une institution aussi ancienne que l'école publique gratuite et obligatoire. Elle a d'ailleurs été instituée en 1867, puis rendue obligatoire dans toutes les communes en 1882, afin d'encourager l'instruction publique en facilitant la fréquentation des écoles élémentaires et maternelles par les enfants de familles peu aisées ou en difficulté grâce à l'attribution de "récompenses aux élèves assidus" et de "secours aux élèves indigents".

La caisse des écoles est un établissement public administratif communal, doté de la personnalité morale et financièrement autonome. Elle est dès lors soumise aux règles de la comptabilité publique.

Le budget de la caisse des écoles est distinct de celui de la commune à laquelle elle est rattachée.

Qui peut adhérer à la caisse ?

A chaque rentrée scolaire, les parents sont invités à cotiser à la caisse des écoles pour en devenir sociétaires. Cette adhésion ne peut être obligatoire. La cotisation doit être versée avant le 31 décembre.

Les ressources sont composées par des subventions de la commune, du département ou de l'Etat ainsi que des cotisations volontaires (adhésions) et du produit des activités. La caisse peut, en outre, recevoir des dons et des legs, avec l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département.

Y a-t-il des missions imposées ?

Les textes n'imposent aucune compétence. Depuis 1882, les missions des caisses se sont largement diversifiées.

La Caisse des Ecoles a changé le mobilier dans la classe de cycle II. Il est prévu d'en faire autant l'année prochaine pour le cycle III.



Les enfants de cycle II vont à la piscine de Porcheville

A la rentrée il y a eu 62 enfants dont:
26 au cycle I (PS-MS-GS)
15 au cycle II (CP et CE1)
21 au cycle III (CE2-CM1-CM2)

Les enseignants sont nouveaux pour la plupart. Il y a

*Mademoiselle Lebret pour le cycle I
Madame Mouttet le lundi et le mardi
et Madame Paummier le jeudi et le vendredi pour le cycle II*

Et toujours Grégory Samoyeau pour le cycle III et la direction.

L'école Julien Cochin



Il y a eu des travaux de peinture et de rénovation . Les classes de Cycle II et de cycle III ont été repeintes. Les nouvelles couleurs plaisent aux enfants.

Les élections des représentants d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le samedi 18 octobre, à l'école.



L'école a réussi à trouver un professeur d'anglais.

Il y a une nouvelle bibliothèque en cycle III .

L'école a accueilli deux stagiaires.

Les évaluations CE2 ont donné de bons résultats.

Il y a décrochage entre le cycle II et le cycle III en arts visuels, technologie et EPS.

La cantine , c'est toujours bien



Il y a toujours une trentaine d' enfants qui y mangent, avec même des pointes à quarante.

Par ce jour de poule au pot
Et par monts et par vaux
Sans chercher l'allure du trot
Chemine Maître Jeannot.

Insensible à l'odeur du pot
Et aux invitations des hôtes
Aux mises en garde des frérots
Se hâte Maître Jeannot.

Avec le hochepot
Tenu par des lourdauds
Jusqu'à la Saint Roméo
A rendez-vous Maître Jeannot.

De la bêtise de ces godelureaux
Aidés par leurs affreux cabots
Il veut se faire le héraut
Et venger son amie Margot.

Soudain, traversant ce ruisseau
Où circulaient des vélos
Qui se disputaient le maillot
Du coureur le plus sot,

L'infortuné Maître Jeannot
Découvrant trop tard, que, de haut,
Sa misérable vie est de trop,
Rend l'âme dans un rot.

Moralité, de deux maux
Choisis le moins gros
Car, peut être, ton égo
Pourra vaincre le zéro.

Car si en face d' un lourdaud
Tu peux sauver ta peau
Quand on est en troupeau
L'intelligence est de trop.

F. Massy

AUX ALENTOURS...

LES SEMAINES MUSICALES D'EPONE

Du 22 au 30 novembre 2003 à la salle du Bout du Monde

Chorales

Le 22 novembre à 20h30

Chant

Le 23 novembre à 16h30

Ensemble de musique de chambre

Le 28 novembre à 20h30

Orchestre d'harmonie des Yvelines

Le 29 novembre à 20h30

Swing guitare & violon tzigane

Le 30 novembre à 16h00

Renseignements—réservations

Centre Culturel — Rue du Pavé

Tel 01 30 95 60 29

Fax 01 30 95 22 22

Tarif 10 euros

Tarif réduit 5 euros

MUSEE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL D-OISE

Véhicules, uniformes, casques, armes,
équipements de sauvetage ou de plongée...

Venez découvrir quatre siècles d'histoire de la lutte des hommes
contre le feu et du secours aux personnes

Heures d'ouverture : samedi et dimanche de 14 à 18 heures

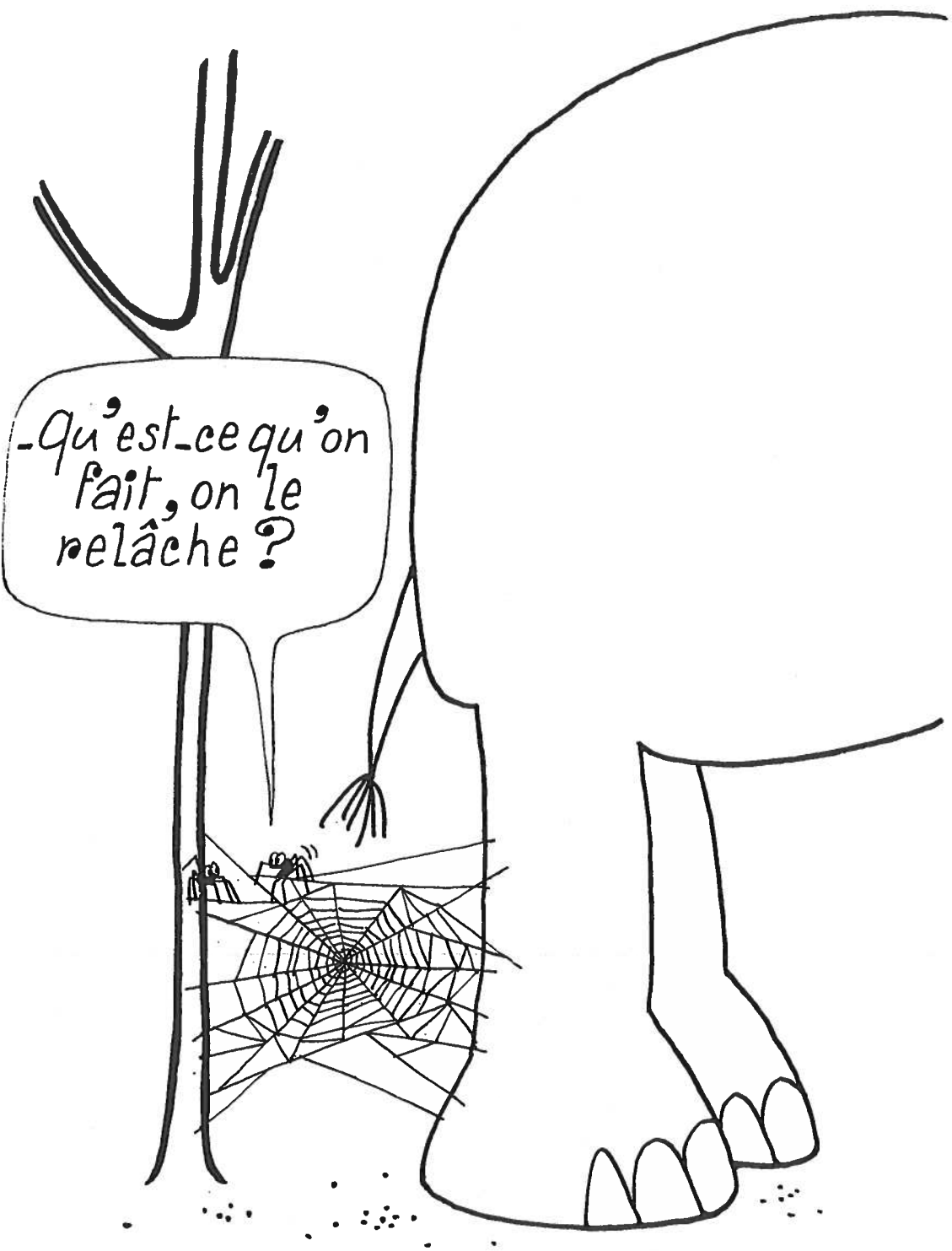
Rue William THORNLEY - Château de GROUCHY

95520 OSNY

Tél. 01 34 22 19 45

Www.pompiers95.fr

-Qu'est-ce qu'on fait, on le relâche ?



Adresses utiles

| | |
|---|----------------|
| Numéros d'urgence : | |
| Police secours : | 17 |
| Gendarmerie nationale : | 01.30.42.39.58 |
| 1, impasse des Bayeuilles 78930 Guerville | |
| Sapeurs pompiers : | 18 |
| Centre de secours et d'incendie : | 01.30.90.91.46 |
| Chaussée Saint-Vincent 78580 Maule | |
| SAMU | 15 |
| SAMU social : | 115 |

Hôpital de Mantes
Boulevard Sully
78200 Mantes la Jolie 01.34.97.40.00

Polyclinique de la région mantaise (privée)
23, boulevard Duhamel
Mantes la Jolie 01.30.98.16.00

Clinique du Val-Fourré (privée)
Rue René Duguay-Trouin
78200 Mantes la Jolie 01.30.94.32.00

Centre hospitalier Montgardé (privé)
32, rue Montgardé
78410 Aubergenville 01.30.95.52.00

Centre anti-poison
Hôpital F. Wida
200, faubourg St Denis
75010 Paris 0.820.066.066

Médecins de garde/Pharmacies de garde
Appeler le 15, le médecin du SAMU vous interrogera et vous orientera.

SOS Amitié : 0.820.066.066
(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée : 119
Anonyme et gratuit ou 0.800.05.41.41

Aide aux victimes : 0.810.09.86.09
N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service : 0.800.840.800
(Anonyme et gratuit)

Drogue info service : 0.800.23.13.13

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80
12 bis rue des merisiers
78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Épône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CPAM : 01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161 0.820.904.102
16 rue des érables 78200 Mantes la Ville

Allo Secu (suivi des remboursements)
0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème jeudis de 9h à 12h /Permanence en mairie de Thoiry : tous les mardi de 13h30 à 16h30

CAF : 01.34.79.45.14
1 rue la fontaine
78200 Mantes la Jolie

ANPE : 01.34.77.84.40
Rue des Pierrettes
78200 Magnanville

Assedic : 0.811.01.01.78
Inscription par téléphone (0,11 €/unité) 01.39.44.85.10

ADMR de Maule : 01.30.90.75.95
Allée de Carnoustie
20 place du Général de Gaulle
78580 Maule

CNAV (retraites) : 01.55.45.58.98

Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Adresses utiles (suite...)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
11, rue des Réservoirs 78000 Versailles 01.39.49.78.00

Direction départementale de l'Équipement 01.30.94.83.55
Permis de construire et urbanisme
65, Bld Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie

EDF (sécurité dépannage) : 0.810.333.178

Electricité et Gaz de France : 01.34.78.84.84
76, rue des Graviers 78200 Magnanville

SAUR (eau potable) : 01.30.46.48.43
22, rue du moulin 78690 Les Essarts le Roi 01.30.46.44.44

La Lyonnaise des eaux (assainissement) : 0.810.379.379

France Télécom : 01.30.63.14.14
2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes la Jolie

Hôtel des impôts : 01.34.79.49.00
CDI Mantes-est
31, Bd Georges Clémenceau 78200 Mantes la Jolie

Perception d'Épône : 01.30.95.60.89
75, Ave Professeur Emile Sergent 78680 Épône

Météo France :
Prévisions météorologiques à 5 jours sur le département :
01.36.68.02.78
ou par minitel 3615 code météo

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

MARDI : DE 18H A 19H

VENDREDI : DE H A H

SAMEDI : DE H A H

LE MAIRE RECOIT LE MARDI DE 18H A 19H

LE SAMEDI DE 10H A 11H30

Tribunal d'instance 01.34..78.77.44
20, Ave de la République 78200 Mantes la Jolie

Tribunal de grande instance 01.39.07.36.05
5, place André Mignot 78000 Versailles

Ecole primaire Julien Cochin : 01.30.93.98.88
64, Grande Rue 78580 Jumeauville

Collège de la Mauldre : 01.30.90.92.22
54, rue de Mareil 78580 Maule

Lycée V. Van Gogh : 01.30.95.03.33
Rue Jules Ferry
78410 Aubergenville

ARRONDISSEMENT DE MANTES

Député de la 9^{ème} circonscription : Monsieur Henri CUQ
Sa permanence d'accueil des administrés se déroule en Mairie d'Épône le 3^{ème} lundi de chaque mois, tous les deux mois, de 14 heures à 15 heures ou au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle le 2^{ème} samedi de chaque mois de 10 à 12 heures. Uniquement sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.91.19.50.

CANTON DE GUERVILLE :

Conseiller Général : Monsieur Pierre AMOUROUX
Sa permanence d'accueil des administrés se déroule en Mairie d'Épône uniquement sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.95.05.05.

ORDURES MENAGERES

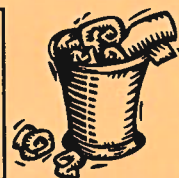
Collecte des ordures ménagères :
Tous les mardis matin.

Ramassage des encombrants :
Le ramassage est devenu trimestriel. Le prochain aura lieu le:

- vendredi 12 décembre 2003

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

Collecte du verre et des papiers :
L'apport volontaire peut être effectué dans les containers derrière la Mairie



Gardons
Notre
Village
propre

Bulletin municipal

Editeur : Mairie de Jumeauville
Directeur de la publication : P. SEIGE, Maire
Comité de Rédaction : M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT,
M. LECOQ, F. MASSY,
E FEVRE, M. LECOQ
Photos : Mairie de Jumeauville
Imprimerie :
Tirage : 260 ex. / octobre 2003